

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
18 avril 2013
n° 14 / 7551^e
pages 897 à 984

NOTE / Laïcité

**A propos de l'affaire de la crèche Baby Loup
(Soc. 19 mars 2013)**

Le champ d'application de la laïcité :
doit-elle s'arrêter à la porte des crèches ?

> avis de Bernard Aldigé 956

La liberté d'expression religieuse dans l'entreprise :
le raidissement de la Cour de cassation

> note de Jean Mouly 963

ÉDITO

897 Rien à déclarer ???, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

913 Interdiction de la revente à perte : vers une fin annoncée ?

917 Transparence de la vie publique et lutte contre les paradis fiscaux : plan d'action gouvernemental

923 Sécurisation de l'emploi : adoption du texte par l'Assemblée nationale

POINT DE VUE

931 Acquisition dans un autre Etat de l'Union européenne et introduction de tabac en France :
le système français à l'épreuve du droit communautaire, *Claude J. Berr*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

935 Chroniques : Les recours de la caution au cœur de la tempête !, *Nathalie Martial-Braz*

942 La nature juridique du paiement : ce que la controverse nous apprend,
Claire Quéstand-Finet

945 Panorama : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Elise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*

968 Notes : L'offense au président de la République : petite leçon aux juridictions françaises
sur la primauté de la liberté d'expression, note sous CEDH 14 mars 2013, *Olivier Beaud*

973 Les servitudes conventionnelles à la croisée des chemins du droit des biens et des contrats,
note sous Civ. 3^e, 27 févr. 2013, *Sophie Le Gac-Pech*

978 Contrat de crédit accessoire : quelles sont les vérifications à la charge du prêteur ?,
note sous Civ. 1^{re}, 16 janv. 2013, *Ghislain Poissonnier*

ENTRETIEN

984 Lance Liebman - *American Law Institute* et Institut européen du droit :
points de convergence

DALLOZ



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVAUQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Sabrina LAVRIC (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Avril 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché
Recueil/Dalloz/Avocats

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

897 Rien à déclarer ???

ACTUALITÉS

900

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Pratiques restrictives de concurrence:
spécialisation des juridictions,
Com. 26 mars 2013

Sécurisation de l'emploi: généralisation de la
couverture complémentaire santé obligatoire

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (délai): résiliation
du bail par le liquidateur, Com. 26 mars 2013

Société et marché financier

Nullité des conventions réglementées:
prescription de droit commun, Com. 3 avr. 2013
Prestataire de services d'investissement:
obligation de liquidation des positions
non couvertes, Com. 26 mars 2013

907

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident de la circulation: faute inexcusable
de la victime, Civ. 2^e, 28 mars 2013

Accident de la circulation:

mise en mouvement involontaire
du véhicule, Civ. 2^e, 28 mars 2013

Cession de créance: retrait litigieux exercé
par la caution, Com. 26 mars 2013

Famille-Personne-Succession

Maison de retraite: recours contre
le débiteur alimentaire du défunt,
Civ. 1^{er}, 30 janv. 2013

910

DROIT IMMOBILIER

Bail

Obligation d'entretien du bailleur: exécution
en nature, Civ. 3^e, 27 mars 2013

Copropriété

Règlement de copropriété: nature juridique
du fonds de roulement, Civ. 3^e, 27 mars 2013

912

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Chirurgie esthétique: conditions
d'exonération de la TVA, CJUE 21 mars 2013
Interdiction de la revente à perte: vers une
fin annoncée?, CJUE 7 mars 2013

914

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Délit de presse: constitutionnalité de la
prescription dérogatoire d'un an,
Cons. const., 12 avr. 2013

Procédure pénale

Détention provisoire à l'étranger: déduction
de la peine prononcée, Crim. 13 mars 2013

916

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Compétence administrative: indemnisation
des militaires blessés ou tués en service,
Civ. 2^e, 28 mars 2013

Transparence de la vie publique et lutte
contre les paradis fiscaux:
plan d'action gouvernemental

Elections départementales et municipales:
adoption du texte par l'Assemblée nationale

Interdiction du cumul de fonctions:
présentation de deux projets de loi

Loi « énergie »: inconstitutionnalité
du « bonus-malus » énergétique,
Cons. const., 11 avr. 2013

922

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

CHSCT: désignation des membres au niveau
local, Soc. 27 mars 2013

Sécurisation de l'emploi: adoption du texte
par l'Assemblée nationale

Audience syndicale: critères de calcul en
fonction des collègues, Soc. 27 mars 2013

Licenciement pour faute lourde:
appréciation de la liberté d'expression,
Soc. 27 mars 2013

Licenciement économique (redressement ou
liquidation judiciaires): constitutionnalité
de la procédure, Cons. const., 28 mars 2013

Contrat de travail de droit irlandais:
sort d'une période d'essai d'un an,
Soc. 26 mars 2013

Evaluation des salariés: utilisation du ranking
par quotas, Soc. 27 mars 2013

929

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

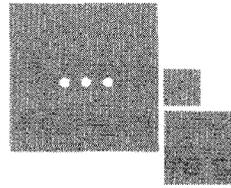
Jugement étranger de divorce: pouvoirs du
juge de l'exequatur, Civ. 1^{er}, 28 mars 2013

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires): contestation relative
à la détermination du débiteur,
Civ. 2^e, 28 mars 2013

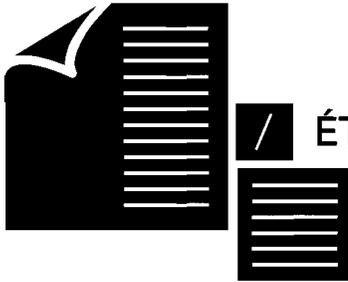
Voie d'exécution

Immunité d'exécution:
modalités de renonciation (Etat argentin),
Civ. 1^{er}, 28 mars 2013



931

Acquisition dans un autre Etat de l'Union européenne et introduction de tabac en France : le système français à l'épreuve du droit communautaire
par Claude J. Berr



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

935 Les recours de la caution au cœur de la tempête !
par Nathalie Martial-Braz

942 La nature juridique du paiement : ce que la controverse nous apprend
par Claire Quétrand-Finet

PANORAMA

945 Droit de la consommation
mars 2012 - mars 2013
par Hélène Aubry, Elise Poillot
et Natacha Sauphanor-Brouillaud

NOTES

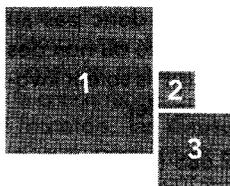
956 Le champ d'application de la laïcité :
la laïcité doit-elle s'arrêter à la porte des crèches ?
avis sur Soc. 19 mars 2013
par Bernard Aldigé

963 La liberté d'expression religieuse dans l'entreprise :
le raidissement de la Cour de cassation,
note sous Soc. 19 mars 2013
par Jean Mouly

968 L'offense au président de la République :
petite leçon aux juridictions françaises sur la primauté
de la liberté d'expression, note sous CEDH 14 mars 2013
par Olivier Beaud

973 Les servitudes conventionnelles à la croisée
des chemins du droit des biens et des contrats,
note sous Civ. 3^e, 27 févr. 2013
par Sophie Le Gac-Pech

978 Contrat de crédit accessoire :
quelles sont les vérifications à la charge du prêteur ?
note sous Civ. 1^{re}, 16 janv. 2013
par Ghislain Poissonnier



ENTRETIEN

984 Lance Liebman - *American Law Institute* et Institut européen du droit : points de convergence

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).